

Montréal, le 26 septembre 2023

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Yves Fréchette  
Hydro-Québec – Affaires juridiques  
800, boul. de Maisonneuve Est, 11<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2L 4M8

**Objet : Rapport annuel 2022 du Transporteur en vertu de  
l'article 75 de la Loi sur la Régie de l'énergie**

---

Maître Fréchette,

Nous accusons réception de votre lettre du 18 septembre dernier, nous transmettant, en version caviardée, la pièce HQT-7, document 1.1, représentant les réponses à la demande de renseignements no 1 relative au rapport annuel 2022 du Transporteur.

Nous accusons également réception de la pièce HQT-7, document 1, déposée **sous pli confidentiel** en réponse à la demande de renseignement no 1, dans le cadre du même dossier. Ce document, ainsi reçu, sera traité conformément à la Politique visant la gestion des documents confidentiels en vigueur à la Régie de l'énergie.

Veuillez agréer, Maître Fréchette, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Natalia Lis**

*Natalia Lis pour*  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ml